



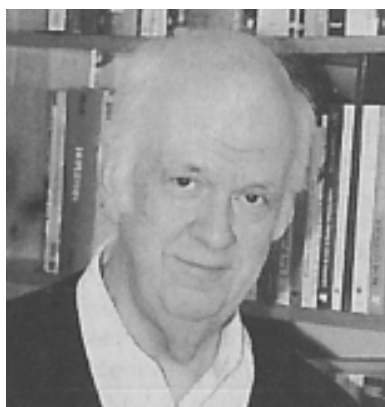
Bénévolat en loisir
et en sport en Mauricie

GUIDE DE MISE EN

CANDIDATURE

2026

QUI ÉTAIT JEAN-MARC PARADIS ?



M. Jean-Marc Paradis a marqué profondément le milieu du sport, du loisir et de l'engagement bénévole en Mauricie. Originaire de Québec, il complète un doctorat en histoire à l'Université Laval avant de devenir professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, où il enseigne de 1969 à 2002. Reconnu comme un pédagogue passionné, il se distingue par sa rigueur intellectuelle, sa droiture et une générosité exceptionnelle.

Au-delà de sa carrière universitaire, M. Paradis se révèle un pilier du bénévolat sportif. Il s'implique dans plusieurs disciplines — baseball, basketball, balle-molle, water-polo et natation — et occupe des rôles majeurs, notamment : président de Baseball Québec (1975–1979), administrateur de Baseball Canada (1975–1983), formateur d'arbitres et de marqueurs. Ses contributions lui valent de nombreuses distinctions, dont son intronisation au Temple de la renommée sportif de la Mauricie (2010) et le titre de bénévole de l'année à Baseball Canada (2002). Il laisse aussi un héritage écrit en publiant trois ouvrages sur l'histoire du baseball.

Son engagement dépasse largement le baseball. Arbitre en basketball durant plusieurs années, il préside également le tournoi Takefman et dirige la Fondation Claude-Mongrain, qui soutient les jeunes athlètes de la région. De plus, il contribue activement au développement régional du loisir et du sport en siégeant à l'URLS de la Mauricie de 2001 à 2004.

Homme intègre, dévoué et profondément engagé, Jean-Marc Paradis représente un modèle inspirant pour les jeunes d'aujourd'hui. Son parcours illustre parfaitement l'importance du bénévolat, de l'excellence personnelle et du don de soi. C'est pourquoi un prix portant son nom, décerné à un(e) jeune de 14 à 35 ans impliqué(e) bénévolement en sport et loisir, s'inscrit comme un hommage naturel et pleinement mérité à son héritage.

RECONNAISSANCE RÉGIONALE 14 - 35 ANS

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Jean-Marc-Paradis, reconnaît de façon particulière la contribution remarquable des jeunes bénévoles âgés de 14 à 35 ans, une relève essentielle pour le développement du loisir et du sport au Québec.

Chaque année, ce prix met en lumière l'engagement exceptionnel de jeunes qui se démarquent par leur dynamisme, leur créativité et leur volonté d'avoir un impact positif au sein de leur communauté, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Il souligne également l'appui indispensable des organismes et des municipalités qui encouragent et soutiennent ces jeunes dans leurs initiatives bénévoles.

En valorisant des personnes passionnées qui offrent généreusement leur temps et mettent leurs talents au service du développement du loisir, du sport et du mieux-être collectif, le prix Jean-Marc-Paradis vise à stimuler l'engagement bénévole chez la jeunesse et à faire connaître les nombreux bienfaits de cet engagement.

Le savoir-faire, l'énergie et la persévérance de ces jeunes bénévoles méritent d'être célébrés, car ils jouent un rôle essentiel dans la vitalité et la cohésion de notre société. Leur contribution représente un véritable moteur pour l'avenir du loisir et du sport au Québec.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'ORGANISME OU LA PERSONNE DOIT:

- ① Soumettre la candidature d'une ou d'un bénévole qui offre gratuitement son temps et ses services afin de contribuer à l'organisation d'activités de loisirs¹ ou de sport, ou encore d'aider un organisme à son fonctionnement ou à la tenue de telles activités.
- ② Démontrer que la personne dont la candidature est présentée a été bénévolement active entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025.
- ③ S'assurer que la candidate ou le candidat est âgé.e entre 14 et 35 ans et réside de façon permanente au Québec et que l'organisme possède un statut légal au Registraire des entreprises du Québec, exerce ses activités au Québec et est géré par un conseil d'administration.
- ④ Obtenir l'autorisation préalable de la candidate ou du candidat avant de soumettre le formulaire de mise en candidature
- ⑤ Obtenir l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale s'il s'agit de la candidature d'une personne mineure, et joindre l'annexe remplie et signée lors de la transmission du formulaire de mise en candidature au Ministère.
- ⑥ Transmettre la candidature au plus tard le 10 mars 2026.

¹ Les activités de loisir ciblées sont les suivantes : loisir actif, culturel, de plein air, socioéducatif et touristique. Les personnes qui jouent un rôle dans un champ d'intervention en loisir spécialisé pour une clientèle ayant des besoins particuliers sont également admissibles.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA CANDIDATURE

Pour ces catégories, il est essentiel de faire ressortir les actions en loisir et en sport et les moyens mis en œuvre, notamment dans les champs suivants :

- **Actions bénévoles d'une personne** : qualité, quantité, diversité, temps accordé, nombre de mois ou d'années, diversité des lieux et des organisations, etc. ;
- **Résultats et rayonnement de ces actions** : effet sur le milieu, la communauté ou l'organisme ; rayonnement et fierté dans la communauté ; promotion d'un loisir ou d'un sport ; mobilisation de bénévoles ou de la population ; financement accru ou acquisition d'équipement ; tenue d'activités ; développement de compétences ; effet sur le développement du loisir et du sport, etc. ;
- **Qualités démontrées** : leadership, sens du travail d'équipe, détermination, assiduité, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles), qualités de visionnaire, etc. ;
- **Caractère novateur ou exceptionnel** : moyens novateurs ou exceptionnels mis en œuvre dans l'approche, les pratiques bénévoles ou la tenue d'activités de loisir ou de sport ; idées originales proposées lors de ces activités ; innovation dans les façons de faire, etc. ;
- **Marques de reconnaissance** : marques de reconnaissance civique, honneurs, mentions ou prix ; reconnaissance du bénévolat par un organisme ou un milieu, etc



SOUSSION D'UNE CANDIDATURE

TOUTES LES CANDIDATURES DOIVENT:

Être transmise, **par internet**, via le lien suivant:

<https://urlsm.wiin.io/fr/applications/prix-benevolat-jean-marc-paradis>

IMPORTANT:

Si la candidature proposée est celle d'une personne mineure, la signature du titulaire de l'autorité parentale est obligatoire. La candidature peut tout de même être soumise, mais devra également contenir l'autorisation parentale.

